

<https://enseignants.se-unsa.org/Disponibilite-que-faire-en-cas-de-refus-5022>



# Disponibilité : que faire en cas de refus ?

- Ma mobilité professionnelle -

Date de mise en ligne : lundi 3 avril 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

## Disponibilité : que faire en cas de refus ?

---

Vous avez demandé une disponibilité et l'employeur n'a pas accepté votre demande ? Que faire ?

Un seul réflexe : contacter [votre équipe locale du SE-Unsa](#) !

Les militants du SE-Unsa pourront dans un premier temps vérifier si vos droits ont bien été respectés.

Si tel n'est pas le cas, ils pourront ensuite vous aider à rédiger un courrier de recours et défendre votre situation auprès de l'administration.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire si vos droits ont été respectés et que le refus de l'administration est fondé, les militants du SE-Unsa pourront vous aider dans la recherche d'autres solutions répondant à vos besoins mais auxquelles vous n'aviez peut-être pas pensé.